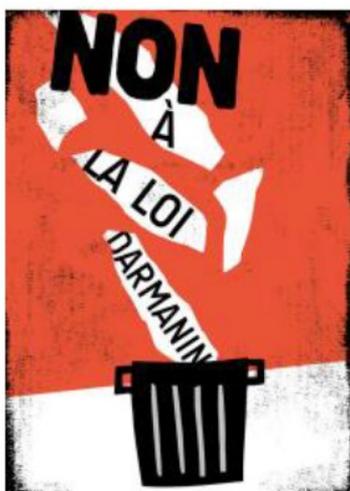


Manifestons le 25 MARS à Montpellier contre la loi Darmanin et la loi Kasbarian / Bergé !

Rdv place de la Comédie (vers l'office du tourisme) à 14h

Le nouveau projet de loi Asile et Immigration de Darmanin conduit à une négation radicale des droits fondamentaux des migrant-es.

Il a pour objectif de graver dans le marbre et de radicaliser les pratiques préfectorales arbitraires et répressives : systématisation des OQTF et des IRTF, dans la suite des instructions déjà prises pour augmenter les assignations à résidence et le nombre de Centres de Rétention Administrative.



Le projet s'inscrit délibérément dans une vision utilitariste et répressive dont témoigne l'obsession des expulsions et l'inscription des sans-papiers au fichier des personnes recherchées. Les migrant-es sont déshumanisés et considérés uniquement comme de la main d'œuvre potentielle, qui n'a droit qu'à des propositions de régularisations précaires, limitées aux métiers dits « en tension ».

Alors que la dématérialisation prive de l'accès au séjour de nombreux étranger-es, le droit du séjour et le droit d'asile vont être encore plus restreints.

Aucun moyen pour accueillir dignement celles et ceux qui fuient la guerre, les persécutions, la misère ou les conséquences du dérèglement climatique, mais des moyens pour faire la chasse aux migrants.

Les droits protégés par les conventions internationales sont de plus en plus bafoués (asile, droit de vivre en famille, accueil des femmes et des personnes LGBTIA+ victimes de violences...) y compris ceux des enfants (enfermement, non-respect de la présomption de minorité, séparation des parents...). Les droits des étranger-es sont de plus en plus précarisés.

L'attaque s'inscrit dans l'agenda global du gouvernement : chômage, retraites, logement, santé... Cette Loi accentuerait encore le fait que les étranger-es en France sont considérés comme une population de seconde zone, privée de droits, précarisée et livrée à l'arbitraire du patronat, de l'administration et du pouvoir.

Le projet de loi Kasbarian-Bergé prévoit de criminaliser les locataires précaires et les squatteurs, et vise les mal logés dont les migrants sans droit au logement.

Ce texte prévoit une accélération considérable de l'expulsion des locataires en impayés de loyers, empêchant tout travail sérieux d'accompagnement et retirant à la justice son pouvoir d'appréciation. Surtout, il prévoit des amendes conséquentes pour celles et ceux qui n'auraient pas trouvé de solution de relogement, tout en renforçant les peines encourues par les personnes qui se mettraient à l'abri par nécessité dans des locaux parfaitement vacants.

Signataires locaux : Avec Toits, Cimade, Collectif Migrant.es Bienvenue 34, EELV Montpellier, Gauche Écosocialiste 34, FSU 34, LDH Montpellier, Majie, MRAP Montpellier, NPA, RESF, Solidaires 34

SE LOGER N'EST PAS UN CRIME, C'EST UN DROIT !

L'Assemblée Nationale en première lecture et le Sénat ont voté la proposition de loi KASBARIAN-BERGE visant à criminaliser les victimes de la crise du logement. Le texte prévoit une accélération considérable de l'expulsion des locataires en impayés de loyers, empêchant tout travail sérieux d'accompagnement et retirant à la justice son pouvoir d'appréciation. Surtout, il prévoit des amendes conséquentes pour celles et ceux qui n'auraient pas trouvé de solution de relogement, tout en renforçant les peines encourues par les personnes qui se mettraient à l'abri par nécessité dans des locaux parfaitement vacants.

Cette loi condamne ainsi à 2 ans de prison et à 30 000 € d'amende

- les personnes sans bail : hébergées, victimes de marchands de sommeil, conjoint.e.s, ayant un bail verbal, ou habitant un logement intercalaire à la fin de leur convention d'occupation qui n'ont pas quitté les lieux..
- les personnes sans abri qui occupent des logements vides pour se protéger de la violence de la rue alors que jamais notre pays n'a compté autant de logements et de locaux vacants
- les accédant.e.s à la propriété surendetté.e.s qui perdent leur titre de propriété ainsi que les petits commerçants et artisans dont le bail est résilié
- les grévistes qui occupent leur lieu de travail ou établissent un piquet de grève...

Sous couvert de protection des petits propriétaires face au squat de leur domicile (pourtant puni par la loi d'un an de prison, de 30 000 € d'amende et d'une expulsion sans jugement en 48 h), la proposition de loi s'attaque en réalité potentiellement à toutes les personnes en situation de pauvreté ou de mal-logement, ou confrontées à un accident de la vie. Elle condamne ainsi à 7 500 € d'amende les locataires du parc privé qui ne quittent pas d'eux mêmes leur logement après un commandement de quitter les lieux prononcé par la justice.



L'adoption de cette loi socialement brutale est la promesse d'un accroissement considérable du nombre de personnes sans domicile. Elle intervient dans un contexte d'inflation du coût de la vie, des loyers, de l'énergie qui contraint déjà les plus fragiles d'entre nous à devoir choisir entre manger, se chauffer, se soigner ou payer son loyer.

Le rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre estime à 1 098 000 personnes privées de logement personnel (sans domicile, en chambres d'hôtel, dans des habitations de fortune, contraintes à être hébergées chez des tiers), 2 819 000 vivent dans des conditions de logement très difficiles (sans confort ou en surpeuplement accentué) auxquelles se rajoutent les gens du voyage dans de mauvaises conditions d'habitat, les résidents des foyers de travailleurs migrants non traités, soit un total de 4 148 000 personnes mal logées.

En Occitanie entre 2018 et 2019, les expulsions locatives ont augmenté de 11% passant à 10 733 dont + 15% à Montpellier Métropole avec 1532 expulsions.

Nous appelons ceux et celles qui sont révoltés par cette proposition de loi à venir se joindre au rassemblement du **SAMEDI 25 mars** contre le projet de loi Darmanin à 14h devant l'office du tourisme place de la Comédie à Montpellier.

Signataires : Attac Montpellier; Avec Toits, Cimade, Collectif MigrantEs Bienvenue34, DAL, CGT34, CLCV34, Fédération des Acteurs de la Solidarité, Fondation Abbé Pierre, FSU34, LDH 34, LDH Montpellier; Médecins du monde, MRAP Lunel, MRAP Montpellier; Uriopss, Welcome Hérault